

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



COMMUNIQUÉ DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ETABLIE PAR LA SOCIETE PCAS

Le présent communiqué a été établi par la société PCAS et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27, 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°17-321 en date du 4 juillet 2017 sur la note en réponse établie par la société PCAS (la « **Note en Réponse** ») relativement à l'offre publique d'achat initiée par la société Novacap sur les actions PCAS (l'« **Offre** »).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture de l'Offre et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

La Note en Réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de PCAS (www.pcas.com) et peut être obtenu sans frais auprès de PCAS (23, rue Bossuet – Parc d'activités de la Vigne aux Loups – 91160 Longjumeau).

CONTACT INVESTISSEURS

PCAS

Vincent Touraille et Éric Moissenot

Emails : vincent.touraille@pcas.com et eric.moissenot@pcas.com

Tel. : +33 1 69 79 61 32

www.pcas.com

NEWCAP

Communication financière et relations investisseurs

Emmanuel Huynh / Louis-Victor Delouvrier

Tel. : +33 1 44 71 98 53

pcas@newcap.eu

La diffusion du présent communiqué ainsi que l'accès à la Note en Réponse et à tout document relatif à l'Offre peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Le non-respect des restrictions légales est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans certaines juridictions. Les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions légales et réglementaires le cas échéant applicables et de s'y conformer. PCAS décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne de ces éventuelles restrictions.